

Les centres de loisirs

Tout au long de l'année des structures « Accueil de Loisirs » adaptées, prennent en charge les enfants âgés de 3 ans à 14 ans. Les centres de loisirs de Petit-Quevilly permettent un accueil en fonction des périodes et des âges des enfants.

Les centres

Ces lieux d'accueils collectifs, dédiés à la détente et à la découverte, respectent avant tous les besoins et les rythmes des enfants. Les domaines d'activités proposés : nature / environnement, expression artistique (théâtre, danse...) le jeu sous toutes ses formes (de plein air, sportif, collectif, société...) les sciences et techniques, culture et découverte du patrimoine ou encore citoyenneté et solidarité.

5 centres accueillent les 3/14 ans pendant les vacances d'été.

- **Centre Arc en ciel**, rue porte de Diane, 3 > 5 ans et demi ;
- **Centre Jean-Jaurès**, école Jean-Jaurès, 3 > 5 ans et demi ;
- **Centre Arc en ciel élémentaire**, boulevard Charles-de-Gaulle, 6 ans et demi > 8 ans (*Des séjours courts durant les deux mois d'été complètent l'offre d'activités pour les enfants à partir de 6 ans*)
- **Centre Jules Verne**, rue du président Kennedy rue Louis-Pasteur, 8 > 10 ans et demi (*Des séjours de 5 jours et 4 nuits sont également proposées aux jeunes*)
- **Point jeunes Alphonse Daudet**, 7 allée Paul Gauguin, rue Martial-Spinneweber, 10 ans et demi > 14 ans (*Des séjours courts de 5 jours et 4 nuits sont également proposés aux jeunes*)

Période

Les centres de loisirs accueillent les enfants de la deuxième semaine de juillet à la dernière d'août, en journée complète (9h - 17h30) avec repas et goûter.

Un accueil dérogatoire est possible dès 8 heures sur le centre sur présentation lors de l'inscription d'une attestation de l'employeur justifiant des horaires de travail.

Un service de transport par car, réservé uniquement aux enfants qui fréquentent les centres de loisirs Arc en ciel élémentaire, Jules Verne et le point jeunes Alphonse Daudet, est assuré le matin et le soir depuis différents points de la ville (départ entre 8h50 et 9h et retour entre 17h20 et 17h30) :

1. Centre Jules Verne - quartier Kennedy ;
2. Centre Bulle Bleue - quartier Petit-Quevilly Village ;
3. Piscine (enceinte de l'aire de jeux, derrière la crèche), quartier Piscine ;
4. Centre Arc en ciel (cours de l'école Wallon maternelle).

Les familles qui souhaitent bénéficier de ce service doivent préciser leur choix de lieu de ramassage lors de l'inscription (un seul lieu possible pour l'aller et le retour, et ce pour toute la durée de fréquentation du centre de loisirs).

Les séjours courts

Organisés dans le cadre des accueils centres de loisirs

Les enfants inscrits en centre de loisirs, dès l'âge de 6 ans, ont la possibilité de partir quelques jours en vacances au travers de séjours courts de 4 à 5 jours, durant les mois de juillet et d'août.

Situés majoritairement dans la région normande, en bord de mer ou à l'intérieur de nos campagnes, ces séjours proposent un hébergement en centre ou bungalos et une restauration complète aux enfants.

Un programme dynamique et riche en animations est présenté pour chaque séjour, autour de thématiques associant activités nautiques ou sportives et découverte du patrimoine local.

Les séjours sont encadrés par 2 à 3 animateurs de la Ville pour la gestion de la vie quotidienne (lever et coucher, organisation de veillées à thèmes, jeux divers et variés...) et par du personnel diplômé Brevet d'Etat pour les activités spécifiques.

Un test préalable est obligatoire à la pratique des activités aquatiques et nautiques. Une majoration forfaitaire de 6,20 euros est demandée par nuitée.

Inscription au centre de loisirs

Les inscriptions s'effectuent à la semaine avec une réservation de 4 jours minimum par semaine auprès de l'Accueil Enfance et Loisirs sur rendez-vous ou sur le Kiosque famille.

Documents à fournir

Les documents ci-dessous sont à fournir une fois par année scolaire lors de l'adhésion.

- › Une attestation de quotient familial émanant de la CAF de moins de 3 mois (*Les familles non affiliées à la CAF peuvent fournir leur dernier avis d'imposition*) ;
- › Le numéro de sécurité sociale (carte ou attestation) ;
- › Carte ou attestation de mutuelle; CMU à jour ;
- › Un justificatif de vaccination DTP à jour (carnet de santé ou certificat médical) ;
- › Un justificatif de domicile original de moins de 3 ans (quittance de loyer, facture d'énergie ou téléphone fixe...);
- › Une attestation de scolarité (pour les enfants non scolarisés sur la commune) ;
- › Une attestation d'assurance couvrant les activités extrascolaires. Toute inscription ne sera validée qu'à la condition d'un dossier d'enfant complet.

Tarifs

Entre 3,85 € et 8,75 € par jour selon votre quotient familial.

Extérieur à Petit-Quevilly : de 12,65 € à 14,60 € selon votre quotient familial. Droit d'inscription : 14,80€ (pour les nouvelles inscriptions).



En cas d'absence de l'enfant, sans justificatif médical, le coût de la journée reste dû par les familles (les bons Temps Libres CAF ne sont pas valables en cas d'absence.)

Paiement

Une facturation est envoyée au domicile de la famille le mois suivant la fréquentation du centre de loisirs. Elle doit impérativement être réglée à la date d'échéance indiquée sur la facture auprès du service Accueil Enfance et Loisirs, en mairie, soit:

- > par paiement en ligne (petit-quevilly.kiosquefamille.fr (<http://www.petit-quevilly.fr/>)) ;
- > par carte bancaire ;
- > en espèces ;
- > par chèques bancaires libellés à l'ordre de : RÉGIE ENFANCE ET LOISIRS ;
- > par bons de la CAF aides aux temps libres ;
- > par tickets CESU (pour les enfants de moins de 6 ans) ;
- > par chèques vacances ANCV.



VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00